

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 13 février 2018

Convocation du 08/02/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 15/02/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président :** Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance :** Roger FRESNEAU

**Présents :** Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GIGNON, Thierry MARCHAU, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET

**Absents :** Emmanuelle PATURAL, Mireille FOURMOND, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD

**Bon pour pouvoir :** de Dominique GIRARD à Christophe GIGNON

---

DCM 2018-09

Vente de cartes de géographie

Le Maire informe le conseil municipal que des parents d'élèves demandent si la commune serait vendeur des cartes de géographie qui se trouvent à l'école.

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents de vendre les cartes de géographie au prix de 20 €.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 14/02/2018  
**Le Maire,**  
**F. STEPHAN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 15/02/2018  
Et de la publication 15/02/2018

  
